



surconsommation d'eau suite fuite d'eau

Par **Laurent852**, le **06/08/2019** à **19:08**

Bonjour,

J'ai eu une fuite d'eau après le compteur d'eau au niveau d'un raccord mais avant le point d'utilisation d'eau. En avril j'ai appelé mon distributeur d'eau, la SAUR, pour signaler une fuite d'eau, un de leur collaborateur est venu et a fermé le robinet pour arrêté la fuite et il m'a dit de remplacer le raccord soi même ou par un plombier. Vu la facilité du remplacemnt de la pièce cassé j'avait fait moi même la réparation. Ce collaborateur n'a pas relevé index du compteur. En juillet j'ai reçu une facture estimative qui est basé sur une consommation normal. En août un autre collaborateur est venu pour changer le compteur d'eau, et à ce moment là il m'a dit que j'ai une surconsommation de 1300m³. Ma consommation habituel par an est d'environ 200m³. Vu que j'ai réparer moi même la fuite et que la SAUR m'a toujours pas signaler la surconsommation, est-ce que je doit payer la surconsommation? Et est-ce que je peux faire valoir la loi Warsmann?

De plus est-ce que la décennale de la maison prend en charge la surconsommation?